

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15/05/2025

Date de convocation : 09/05/2025

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE, Eliane MURIGNEUX,

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD

N° 03.05.25

OBJET : DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS – AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES TERRASSES DU VALLON »

Par délibération du 21/09/2017 le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'aménagement du lotissement « les Terrasses du Vallon » situé croix de fer, Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, Monsieur le Maire propose de nommer la voie comme suit : « Impasse de l'herse »

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

1- DECIDE : à l'unanimité de procéder à la dénomination de la voie communale

2- **ACCEPTTE** la dénomination suivante : « impasse de l'hers » »

3- **ACCEPTTE** : le système métrique pour chaque immeuble

4- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 069-216900621-20250515-03_05_25-DE



Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER